



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Année 2014-2015

Ecole : **Groupe Scolaire Paul Valéry - Epinay sur Orge**Date : **06/11/14**

Conseil d'école N°1

Participants :

Parents :	Mmes Sarah BARERA, Sophie MARCHAU, Hélène AMMOUR, Laetitia EPIARD, Cécile AZAN, Sylvie GUEUDRE, Corinne BAIRRAS, Catherine COATEVAL, Stéphanie PENOUD, Marie-Laure WETZLER, Vanessa MALONGA, Leïla CROCHET, Pascale PROVOST, MM Christophe RANDOING, Thierry DEVILLIERS
Enseignants :	Mmes Nelly CAZIN, Marine GOUHIER, Anne-Marie LE CLERRE, Patrick BONMARTIN, Anne BONNOT, Karine LEITUS, Sonia LEDRIN, Sylvie CHENE, Valérie LESAULNIER, Marine FOUCHE, Lise PEYROT, MM Guillaume DEMARET, Jean-Charles PITOUN, Philippe ROZE, Jean-Bernard CHARPENEL
DDEN:	M Maurice COULET
Représentant de la Mairie :	Mme Véronique François, Maire-Adjointe
Conseil présidé par :	Mme Laurence ERMENEUX – Directrice
Absents excusés :	Mmes PALLIER, MARTIN – enseignantes

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

- 9 sièges pour la FCPE
- 7 pour la PEEP

170 suffrages exprimés = un taux de participation de 29,83% - à améliorer l'année prochaine.

Effectifs 2014-2015 :

409 élèves dont 112 en Maternelle et 287 en élémentaire.

12 inscriptions + 3 radiations depuis la rentrée. Les effectifs ne sont pas repartis de manière régulière sur chaque niveau de classe, mais l'école a pu respecter sa volonté d'avoir les plus petits effectifs en CP = 3 classes de 21, 22 et 23 élèves.

Nouveaux rythmes scolaires

Quelques ajustements ont été faits au nouveau système d'organisation mis en place à la rentrée 2014 ce qui était à prévoir. L'école travaille en partenariat avec le personnel municipal pour faciliter la passation des enfants et bien communiquer.

Aujourd'hui le système est à peu près stable MAIS il reste encore quelques difficultés notamment les différentes règles de vie pour les enfants entre le temps scolaire, le temps périscolaire + le temps de cantine par exemple. Un rendez-vous est prévu avec tous les services concernés pour harmoniser ce fonctionnement et garantir le confort des élèves et leur sécurité.

Le portail unique pour l'élémentaire permet une meilleure gestion des élèves pour les sorties et de surveiller les entrées et sorties en maternelle.

Il est demandé toutefois aux parents de **ne pas se stationner devant le portail** pour faciliter l'accès aux enfants.

Problème de violence dans la cour

En analysant les Comptes rendus des années précédentes, Mme Ermeneux constate que ce problème n'est pas nouveau.

Pour y remédier, des craies et des ballons ont été achetés par l'école et mis à la disposition des enfants et 2 cours bien distinctes ont été créés par un marquage au sol. La grande cour est réservée au CE2, CM1 et CM2 et la petite cour aux CP et CE1. Ces solutions ont permis d'apaiser l'ambiance.

Un certain nombre d'élèves qui posent un souci ont été identifiés et sont suivis.

Les parents d'élève posent la question du nombre de surveillants ? Pendant la récréation il y'en a 2 dans chaque cour, et à midi 5 dans la cantine et 5 dans la cour + les AVS qui surveillent les élèves qu'elles accompagnent (en effet il y a 12 élèves en situation d'handicap + 6 AVS qui les accompagnent pour un certain nombre d'heures).

Mme Ermeneux ne constate pas plus de violence ni d'accidents sur le temps préscolaire que sur le temps scolaire. Elle demande aux parents de s'adresser directement à elle ou à l'enseignant en cas de problème de violence constaté. Les représentants FCPE signalent toutefois que sur 79 retours de leur questionnaire, 1/3 des familles signalent que leurs enfants ont subi des violences physiques ou verbales.

Bilan de la mise en place des rythmes scolaires – Mme François

Le choix du système mis en place par la mairie est celui préconisé par le schéma départemental et celui qui offre le plus de régularité et de lisibilité. La période de garderie de 15h45 à 16h30 reste gratuite et le coût de l'étude a été revu afin de permettre aux familles de payer un forfait au demi-mois.

Les équipes de la mairie sont stables et très impliquées. 3 centres de loisirs ont été créés dans les écoles maternelles + un bus loué pour amener les enfants au centre de loisirs élémentaire.

La mairie prend en charge les enfants pour une durée de 6h30 par jour (hors le mercredi).

9 nouveaux postes ont été créés pour encadrer les enfants (plus un projet d'embauche en cours).

Mme François constate que le nombre d'enfants inscrits en périscolaire a beaucoup augmenté, notamment pour l'étude du soir (116 en octobre) = 4 classes d'étude les lundis, mardis et mercredis et 3 les vendredis. L'équipe est ainsi renforcée par 2 enseignants supplémentaires.

Le nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi est également plus élevé.

En ce qui concerne les activités, pour le temps périscolaire gratuit en maternelle de 15h45 à 16h30, des malles de jeux contenant les instruments de musique et des marionnettes ont été achetées et sont mises à la disposition des enfants.

Pour la sieste des enfants en Maternelle (question posée aux enseignants par les parents) celle-ci est prévue pour tous les enfants en petite section et en fonction de la demande des enfants en MS et en GS – toutefois un temps calme leur est proposé après le repas.

En centre de loisirs le mercredi, il n'y a plus de temps calme mais un endroit est mis à disposition où les enfants peuvent se reposer.

En primaire les enfants profitent d'un temps libre dans les 2 préaux après l'étude jusqu'à 18h45. Très peu d'enfants restent le soir après 16h30 sans être inscrits à l'étude.

Des activités vont être mises en place à partir de 17h00 à la semaine dans la cour et le grand préau (entrée pour les parents par la Rue des Ecoles). Ces activités seront proposées par les animateurs avec 1 thème/semaine. Le temps périscolaire de 15h45 à 16h30 est considéré comme trop court pour mettre en place des activités.

Une animatrice sera rajoutée à l'équipe du soir à Paul Valéry (qui est exclusivement masculine).

Un flyer est en préparation à la mairie avec les coordonnées des référents périscolaires pour chaque école.

Il est demandé aux parents de responsabiliser leurs enfants pour qu'ils n'oublient pas leurs manteaux surtout le mercredi quand ils partent pour le centre de loisirs.

De la même manière un enfant qui tombe malade et qui est récupéré par ses parents sur le temps de déjeuner partira SANS cartable ; ceux-ci sont enfermés dans les classes et ne pourront être récupérés que sur le temps scolaire 13h30 ou 15h45.

Le hall où s'effectue la garderie est très bruyant, les parents demandent si il est possible d'avoir une zone pour effectuer des activités calmes type lecture, jeu d'échecs

Madame François va étudier cette possibilité.

Les parents font remarquer que les salles d'étude sont parfois proches des préaux (bruit).

Réseau d'aide pour les élèves en difficulté :

Mme L'HUILLIER, psychologue scolaire, est présente régulièrement.

Monsieur DELAGE, maître spécialisé, prend en charge 2 groupes d'élèves en difficulté (environ 10) pour deux demi-journées/semaine.

UPE2a : Mlle LIZIARD est présentes 2 après-midis par semaine et s'occupe des enfants non francophones ainsi que des enfants du voyage.

Une partie de la difficulté scolaire est traitée en interne à l'école en accord avec les parents dans le cadre de Programmes Personnalisés de Réussite Educative. Dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires, de l'aide personnalisée est proposée aux élèves par leurs enseignants en français ou en mathématiques de 11h30 à 12h00 les lundis et jeudis.

Certains élèves de cycle 3 qui ne maîtrisent pas la lecture sont suivis par la directrice.

En Maternelle les activités pédagogiques complémentaires basées sur des jeux (action du projet d'école) sont proposées aux élèves par petits groupes.

Le Projet d'école

Celui-ci est prorogé jusqu'en septembre 2015 (en même temps que les nouveaux programmes).

4 axes actuels:

1. Maîtrise du langage
2. Développer des compétences mathématiques
3. Développer le mieux vivre ensemble
4. Axe artistique et culturel

Le bilan du projet actuel est positif et certaines actions seront prolongées et enrichies cette année.

Un projet transversal basé sur le jeu permettra de travailler les 4 axes du projet d'école.

Après-midi jeux thématique le 12 février.

L'action menée autour des jeux mathématiques (axe 2) sera prolongée et enrichie par un travail spécifique sur les jeux patrimoniaux (axe 4) et les jeux coopératifs (axe 3). Chaque niveau de classe abordera des jeux différents et devra en expliquer les règles (axe1). Le temps fort de ce projet sera fédérateur donnera lieu à après-midi de jeux avec les parents + les élèves (**le 12 Février 2015**).

L'OCCE prête un certain nombre de jeux pour cette occasion. Monsieur Rozé explique le principe de certains jeux mathématiques qui seront achetés avec les fonds de la coopérative pour permettre d'exercer le calcul mental.

Un projet est à l'étude pour élaborer et afficher les règles de vie de chaque lieu de l'école (axe3) lié à un concours d'illustration. La mairie a été sollicitée pour mieux délimiter les espaces de jeux dans la cour car l'équipe enseignante souhaite encourager les enfants à jouer à des jeux traditionnels.

Des séances de jeux seront proposées ponctuellement dans le préau avec la présence d'un adulte, en récompense d'efforts fournis tant sur le scolaire que sur le comportement.

Sorties scolaires (axe 4):

- Maternelle : sortie poney à Saulx les Chartreux 3 demi-journées par classe.
- Une sortie à la cueillette pour les 4 classes a été organisée en septembre.
- CM1 : Classe de découverte sur le thème de la renaissance du 18 au 22 mai 2015 à Blois. Visites des châteaux de la Loire + ateliers charpente + taille de pierre + calligraphie + vitraux en partenariat avec l'organisme CAP MONDE. Une réunion informative aura lieu quelques semaines avant le départ. La moitié du coût du voyage est prise en charge par la mairie et l'autre moitié par les parents selon leur quotient familial.

D'autres sorties seront conditionnées par la recette de la coopérative dans le but de réduire la participation des parents.

Bilan de la coopérative

Solde en début d'année : 6700 €. Le principal poste de dépenses est le coût des cars pour les sorties. Cet argent permettra également d'acheter des jeux et des livres dans le cadre du projet d'école.

Règlement intérieur

Un nouveau règlement intérieur est présenté et soumis au vote – 90% du texte est issu du règlement du circulaire départemental type.

Mme Ermeneux explique qu'en maternelle, à la fin de chaque demi-journée de classe, la loi l'oblige à remettre un enfant à un parent alors qu'en élémentaire la seule obligation est de l'accompagner jusqu'au portail. Toutefois l'école peut être tenue responsable si un enfant qui est inscrit à un service périscolaire quitte l'école (par exemple sur le temps du midi).

Pour éviter des erreurs, un système sera ainsi mis en place où il sera demandé aux parents de donner l'emploi du temps de l'enfant à la semaine ou à l'année concernant la fréquentation des services périscolaires. Un document sera transmis prochainement aux parents à cet effet (la mairie étudie un système similaire).

Quelques points du texte restant à débattre, le règlement intérieur est soumis au vote mais sera amendé **dans sa forme** au prochain conseil d'école.

Vote pour l'approbation du règlement = 29 pour et 4 abstentions

Créneaux gymnase

Mme François propose un créneau supplémentaire au gymnase Mimoun pour l'école le mercredi matin de 8h30 à 11h30 suite à la demande des parents d'élèves et de la directrice.

Etant donné l'augmentation du coût de la séance de natation à Longjumeau, une prospection est en cours sur d'autres piscines pour 2015-2016.

La date du prochain conseil est fixé au 05-02-15 à 18h

Le conseil est clos est 20h40

LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVE

LA DIRECTRICE